

# Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

## Rapport provincial : le Québec

### Résumé

La majorité des travailleurs migrants au Québec travaillent dans le domaine de l'agriculture et sont par conséquent localisés dans des zones rurales et isolées. Les besoins des travailleurs migrants ne sont pas pris en considération au Québec : aucune législation n'a été adoptée afin de répondre à leur vulnérabilité et de mettre en place des mécanismes de protection. S'y ajoute qu'ils n'ont pas droit à un quelconque service de soutien ou d'accueil financé par le gouvernement provincial. Le seul soutien consacré aux travailleurs migrants est offert par des initiatives menées par des bénévoles, qui ont peu d'effectifs, et par un centre de soutien pour travailleurs agricoles. Les travailleurs migrants n'ont pas accès à la résidence permanente au Québec.

Diverses organisations sont frustrées par le manque de soutien financier qui les empêche d'offrir des services à cette population, laquelle est considérée comme étant un groupe vulnérable ayant besoin de soutien.

Les principales recommandations à l'intention du Québec sont les suivantes :

1. Financer des organisations non gouvernementales afin d'offrir des services d'accueil à tous les travailleurs migrants, quel que soit le programme ou le niveau de compétence.
2. Adopter une législation telle que celles adoptées par le Manitoba et la Saskatchewan afin d'améliorer la protection des travailleurs migrants.
3. Améliorer les possibilités de résidence permanente pour les travailleurs migrants, en réduisant ainsi leur vulnérabilité et en prenant en considération le fait que le marché de travail québécois a besoin de nouveaux arrivants ayant différents niveaux de compétence.
4. Améliorer l'accès aux soins de santé en offrant une couverture par la province des soins de santé à tous les travailleurs migrants, pour la durée de leur contrat, et supprimer la condition relative à une durée minimale du contrat de 6 mois.

### Une remarque sur la terminologie

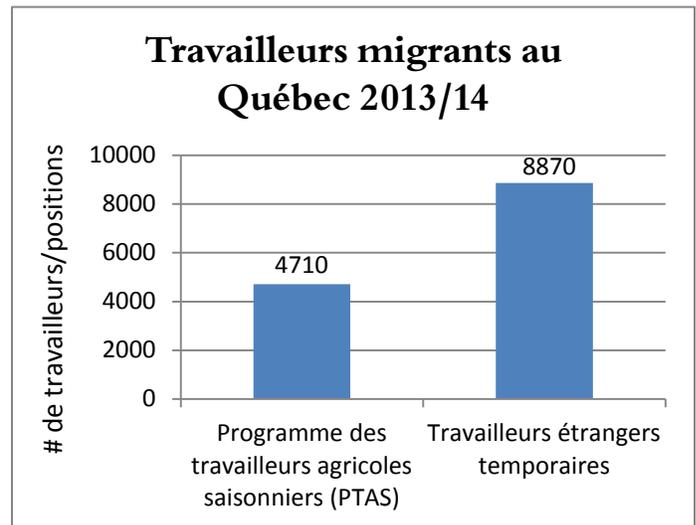
Aux fins de cette étude, « les travailleurs migrants » désignent les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui comprend le Programme des aides familiaux, ou au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Nous employons le terme « TET » (travailleurs étrangers temporaires) pour désigner les participants du PTET (incluant les aides familiales, à moins qu'on n'en fasse expressément mention). Dans le sondage le terme « TET » englobait tous les travailleurs des volets peu ou semi-qualifiés, de sorte que les répondants ont utilisé ce terme dans leurs réponses. Lors de la rédaction des rapports, on a jugé que le terme « travailleur migrant » est plus précis et plus inclusif.

Les travailleurs au niveau de compétences et salaire supérieurs qui participent au Programme de mobilité internationale (qui faisait auparavant partie du Programme des travailleurs étrangers temporaires) ne sont pas inclus dans cette étude.



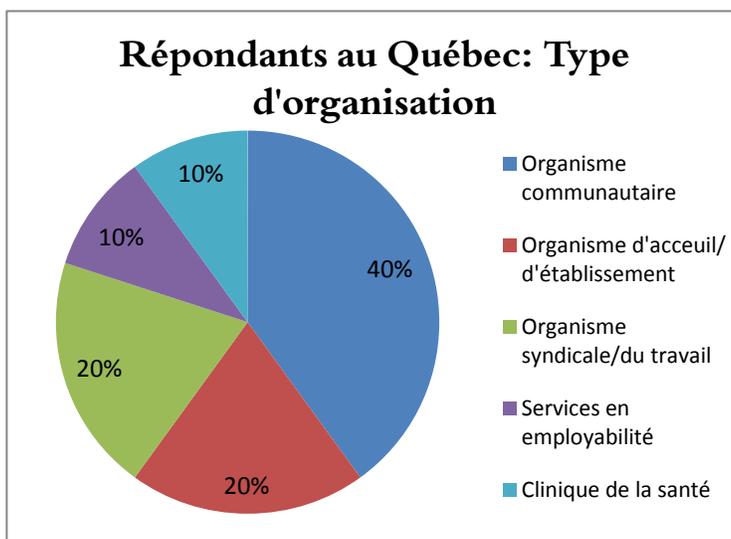
## Contexte

Au Québec, entre 2004 et 2014, le nombre des travailleurs étrangers temporaires (TET) travaillant dans des professions peu qualifiées ou avec des rémunérations peu élevées, a presque doublé, en passant de 4 627 à 8 870. S'y ajoute qu'on fait venir tous les ans au Canada des milliers de travailleurs faisant partie du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), dont notamment 4 710 en 2013 (les chiffres de 2014 ne sont pas accessibles au public). On fait venir la majorité des travailleurs migrants peu qualifiés au Québec pour effectuer un travail agricole : tous ceux du PTAS, tout comme environ 5 000 des travailleurs du PTET. Les autres travaillent dans divers domaines, dont notamment le domaine d'aide familiale à domicile, l'industrie hôtelière et la transformation des aliments.



## Les répondants au sondage

Seules treize réponses ont été reçues de la part des organismes québécois à l'enquête relative à l'accès des travailleurs migrants aux divers services. Ceci pourrait résulter du fait que peu d'organisations au service des immigrants sont sensibles aux problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs migrants, ce qui pourrait être dû au fait que beaucoup de travailleurs se trouvent dans des zones rurales et isolées. Une autre raison pourrait être le fait que les travailleurs migrants n'ont pas accès aux services d'accueil et d'intégration offerts aux nouveaux arrivants et par conséquent les organisations n'ont pas considéré l'étude comme étant très pertinente.



Parmi les réponses fournies, trois n'étaient pas pertinentes pour les fins de cette étude, ou bien parce que l'organisation n'est pas consciente de la présence des TET dans leur communauté, ce qui pourrait être dû au manque d'interaction entre les travailleurs et l'organisation, ou bien parce que les répondants ont mal compris de quel groupe de population il s'agissait et ont répondu en prenant en considération un autre groupe de nouveaux arrivants. Comme ces trois réponses ont été exclues de l'analyse qui va suivre, uniquement dix réponses ont été utilisées afin d'obtenir plus d'information sur l'accès, au Québec, des travailleurs migrants aux divers services.

De ces dix réponses, quatre sont des organisations communautaires, deux des organisations syndicales ou de travailleurs, deux des organisations d'accueil, une organisation de services à l'emploi et une clinique de santé. Sept des dix répondants travaillent à ou agissent à partir de Montréal, un se situe dans la banlieue de Montréal et les deux restants se situent dans d'autres villes. Sept répondants ont affirmé qu'ils travaillent dans une zone urbaine, deux travaillent dans des zones rurales et une organisation offre ses services dans des zones urbaines et rurales en coordonnant son activité à partir de Montréal mais en visitant également des fermes avec des travailleurs migrants.

Le profil des dix organisations dont les réponses ont été utilisées aux fins de ce rapport est le suivant :

Se concentre sur les nouveaux arrivants :

- Organisation communautaire offrant un programme d'accueil aux nouveaux arrivants
- 2 organisations communautaires se consacrant à l'accueil des nouveaux arrivants

Se concentre sur des travailleurs nouveaux arrivants :

- Une association ethnoculturelle de femmes bénévoles qui soutient les aides familiales et d'autres travailleurs migrants
- Un centre de travailleurs qui aide des immigrants et travailleurs migrants, en renforçant la capacité des travailleurs de s'auto-organiser (pas de financement gouvernemental)
- Une association de travailleurs étrangers temporaires composée de bénévoles
- Un centre de soutien, financé par un syndicat, pour les travailleurs migrants agricoles

Se concentre sur les travailleurs :

- Une organisation communautaire se concentrant sur les droits des travailleurs non syndiqués
- Une agence de l'emploi

Se concentre sur les soins de santé

- Une clinique de santé pour des personnes qui n'ont pas accès au système de santé public

## **La législation provinciale**

Contrairement à d'autres provinces, le Québec ne dispose pas d'une législation qui renforce la protection des droits des travailleurs migrants. S'y ajoute que le Québec est l'une des deux seules provinces qui limitent le droit à la syndicalisation des travailleurs agricoles.

Au bout d'une lutte de dix ans, les travailleurs agricoles ont finalement obtenu en 2010 le droit de se syndiquer, droit qui a été renversé par l'entrée en vigueur de la loi 8 en 2014, qui limite à nouveau le droit des travailleurs saisonniers agricoles de se syndiquer.

## **L'accès aux services pour les travailleurs migrants au Québec**

Selon l'Accord Canada-Québec de 1991, tous les services d'accueil et d'intégration au Québec sont organisés et financés par le gouvernement du Québec.

Les travailleurs migrants peu qualifiés n'ont pas accès à un quelconque service de soutien ou d'accueil qui serait financé par le gouvernement provincial. Les aides familiales à Montréal ont accès à des informations, des services de référence et des cours de langue.

Les TET qui ont été sélectionnés par la Province pour pouvoir demander la résidence permanente ont accès à divers services. Toutefois, uniquement les travailleurs hautement qualifiés/avec un salaire élevé du Programme de mobilité internationale sont éligibles pour un tel *certificat de sélection du Québec* et par conséquent, eux seuls ont accès à la résidence permanente.

Alors que l'Accord Canada-Québec stipule que le gouvernement fédéral transfère au Québec chaque année des centaines de millions de dollars pour des services d'intégration, seule une petite fraction est attribuée à des ONG qui se concentrent sur l'accueil des nouveaux arrivants. Une grande partie du financement est distribuée à d'autres ministères, dont notamment celui des soins de santé et de l'éducation. Par conséquent, les organisations offrant des services d'accueil sont de manière générale insuffisamment financées.

D'autres circonstances aggravent la situation déjà précaire de ces organisations, circonstances qui sont liées aux difficultés de communication avec le ministère et au programme d'austérité mis en place par le gouvernement.

Les services offerts par les organisations aux travailleurs migrants au Québec sont ou bien des services financés par des syndicaux ou bien des services peu ou pas financés, offerts par des bénévoles.

### **Les réponses à l'enquête**

Les réponses sont divisées en deux groupes, avec d'un côté les organisations de bénévoles ou bien qui sont financées par les syndicats, ayant une certaine spécialisation dans le domaine des travailleurs migrants. De l'autre côté on trouve les organisations qui offrent divers services aux nouveaux arrivants. En général, lorsque les dernières étaient conscientes des problèmes auxquels font face les travailleurs migrants, c'était parce que certains travailleurs se sont tournés vers ces organisations afin de solliciter de l'aide ou parce qu'ils ont entendu parler de ces travailleurs. Certains répondants ont affirmé que, malgré le fait qu'ils ne sont pas financés pour aider les travailleurs migrants, ils leur fournissent des informations de base et les réfèrent à la bonne adresse.

Les réponses à l'étude montrent que, lorsque des services de compréhension sont offerts à des travailleurs migrants au Québec, ils le sont le plus souvent ou bien par des d'organisations syndicales, ou par des groupes de bénévoles.

Un organisme communautaire financé par des syndicats fournit aux travailleurs non-syndiqués des informations et des formations sur les droits des travailleurs, en y incluant également les travailleurs migrants. Le centre de soutien syndicaliste quant à lui offre des services aux travailleurs migrants agricoles, dont notamment : une formation en droit du travail, ainsi que sur la santé et la sécurité au travail, la défense individuelle de ses intérêts en cas de mauvais traitement, une aide aux formalités à remplir afin de demander des allocations, et l'accès aux services de santé.

Les trois organisations de bénévoles sont constituées de deux groupes avec uniquement des bénévoles et d'une organisation bénéficiant d'un financement non-gouvernemental limité et précaire. Ces groupes de base offrent divers services, dont notamment l'information et la formation sur le droit du travail et des travailleurs, des références à d'autres services, l'accès aux services de santé, une aide avec la paperasse, l'accompagnement, un logement d'urgence et un groupe de soutien. Ces services sont flexibles afin que les travailleurs puissent y accéder malgré leur horaire de travail. Une organisation se concentre également sur le développement du sens du *leadership* et sur l'auto-organisation des travailleurs.

## Financement

Le manque de financement est un obstacle de taille en ce qui concerne l'offre des services à la vaste majorité des travailleurs migrants au Québec. Les organisations du secteur d'accueil qui pourraient aider les travailleurs migrants ne reçoivent pas assez de financement pour les aider, et déplorent la précarité du financement qu'elles reçoivent pour appuyer d'autres nouveaux arrivants. Pour décrire cette situation, une organisation travaillant à l'extérieur de Montréal a affirmé :

*Les organismes locaux sont démunis devant l'immigration, toutes catégories confondues. Nous sommes en région éloigné et notre organisme est le seul à pouvoir servir convenablement (dans la mesure de ses moyens), les communautés immigrantes.*

Pour répondre à une question à propos de l'expansion des services aux travailleurs étrangers temporaires, une autre organisation a répondu :

*Malgré les besoins en croissance ceci (l'expansion des services) est impossible faute des ressources financières nécessaires. Depuis déjà 3 ans nous avons été obligés de limiter le nombre d'interventions et de services offerts.*

Les répondants ont affirmé que, pour remédier à la situation actuelle où ils sont exclus :

*(Les TET) devraient avoir accès à la totalité des services offerts aux résidents permanents et ces services devraient être financés par le MIDI.*

La frustration liée aux limitations posées par les critères d'admissibilité pour un financement du gouvernement est clairement exprimée par un autre répondant, qui a déclaré :

*On ne sait pas quoi faire, il n'y a que des questions sans réponse. On se fait dire par le gouvernement du Québec NE TOUCHEZ PAS À CETTE CLIENTÈLE.*

## Perspectives d'ONG

Les répondants avaient beaucoup à dire au sujet de la situation des TET au Québec, notamment au niveau des lacunes en matière de services et du manque de financement de la part du gouvernement. Contrairement à la situation dans d'autres provinces, où les répondants ont souligné des lacunes particulières parmi les services offerts, les réponses provenant du Québec ne contenaient pas cette nuance puisqu'*aucun* service n'est financé pour les TET « peu qualifiés ». Un répondant a affirmé : « Il n'y a rien pour eux. Tant qu'ils sont maintenus dans l'ignorance tout va bien pour les employeurs... »

Un autre répondant a précisé que :

*Très peu de ressources leur viennent spécifiquement en aide, d'ailleurs le financement pour développer des projets spécifiques est totalement absent. De plus les groupes qui leur viennent en aide ont peine à survivre et ce n'est pas l'ensemble des travailleurs qui sont informés de leur existence.*

Le point de vue affirmant que les services offerts aux travailleurs migrants doivent être financés était retentissant. Un répondant a déclaré sans équivoque : « Il est nécessaire et urgent que ces services soient

financés... la tendance (des employeurs) à choisir cette main d'œuvre est lourde et l'accompagnement inapproprié. »

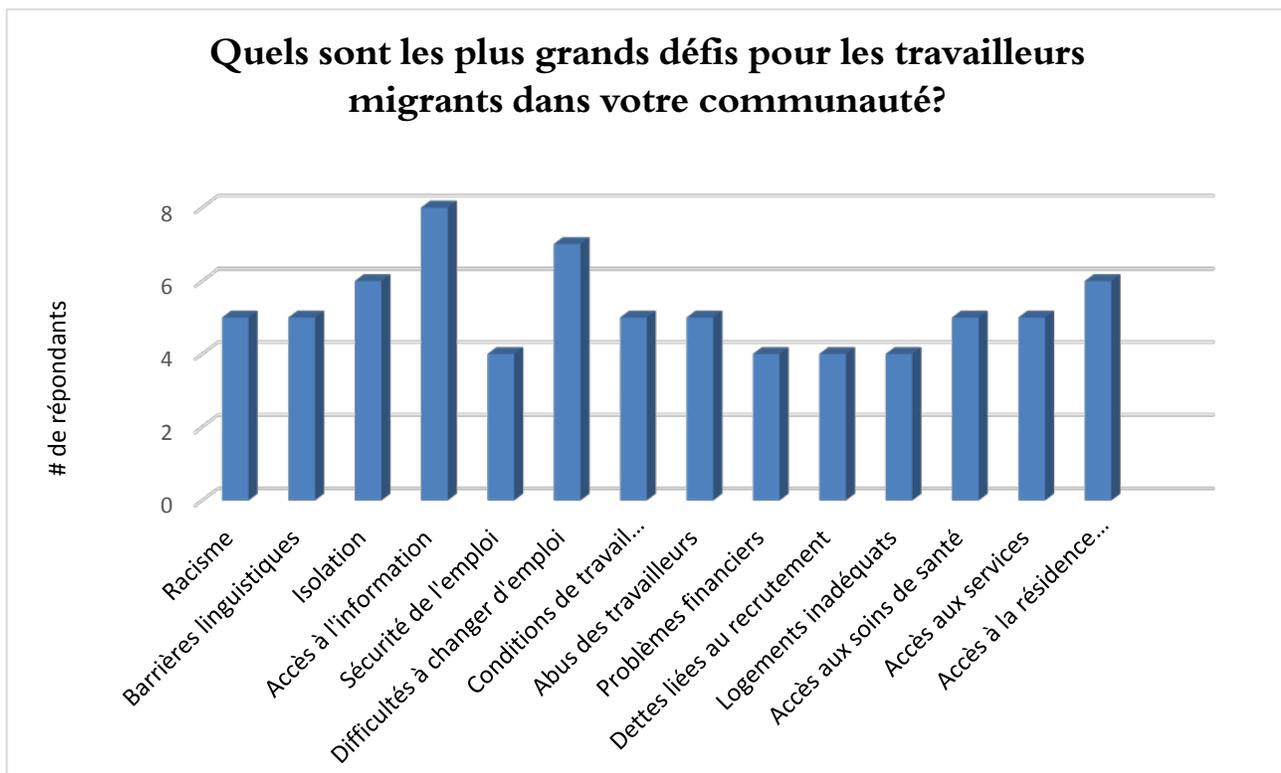
Au sein des organisations communautaire et d'accueil qui fournissent des services de base même s'ils ne reçoivent aucun financement pour appuyer les travailleurs migrants, on remarque une capacité extrêmement limitée, et même la perception de ne pas avoir le droit de travailler avec les travailleurs migrants. Un répondant a noté : « On n'a pas le droit de le faire, mais selon les cas rencontrés nous prenons le temps d'écouter et de faire une référence (si possible) ».

Un autre a affirmé :

*Notre organisme est disponible mais avec prudence car nous ne pouvons pas et ne voulons pas créer un précédent ou envoyer un message de "services gratuits" que finalement nous ne pourrions pas offrir car nos subventions ne concernent pas cette clientèle...très dommage! ... Ces personnes ont besoin de service...*

### Crainces et mauvais traitements

Plusieurs répondants ont noté que la crainte et les mauvais traitements figurent parmi les préoccupations principales des travailleurs migrants, lors de leurs interactions minimales avec les organisations dont ils ne peuvent bénéficier des services. Un répondant a noté que « les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés sont souvent isolés et vivent souvent beaucoup d'exploitation ». Un autre répondant a souligné qu'à cause de l'isolation, il est difficile d'accéder aux travailleurs et d'évaluer leur situation, précisant que « we do not have resources to visit the places we receive complaints from and those are only the tip of the iceberg » (nous n'avons pas les ressources nécessaires pour visiter les endroits d'où proviennent des plaintes, et celles-ci ne représentent que la pointe de l'iceberg).



Un autre répondant a dressé un tableau particulièrement sombre de la situation des travailleurs migrants au Québec, affirmant : « Ces personnes sont des esclaves modernes, sans droits, sans aucun respect à leur égard, elles sont intimidées par leur statut et négligées par les employeurs et la communauté, c'est déplorables! »

Une organisation à l'extérieur de Montréal a mentionné que, bien que les employés voient occasionnellement des TET et écoutent leurs histoires, ils ne prennent pas des mesures pour agir, de peur que les travailleurs subissent des représailles :

*Nous ne rencontrons pas les travailleurs saisonniers mais nous entendons plusieurs histoires d'horreurs...  
Nous nous bouchons volontairement les oreilles ... par peur de représailles pour eux.*

Parmi les répondants du sondage, le défi le plus souvent cité auquel font face les TET au Québec concerne l'accès à l'information à propos de leurs droits (80%), suivi par les difficultés à changer d'emploi (70%) et l'isolement (60%).

### **Besoins non satisfaits et lacunes dans les politiques**

L'absence d'appui provincial pour les organisations qui travaillent avec les TET laisse la responsabilité aux organisations communautaires et gérées par des bénévoles qui tentent de combler les lacunes. Les répondants qui fournissent à d'autres nouveaux arrivants des services financés par le gouvernement se sentent généralement frustrés face au manque de capacité à aider cette population, et ont souligné le besoin urgent de s'attaquer à ce problème.

Une organisation communautaire montréalaise a décrit leur appui aux TET confrontés au mauvais traitement de cette façon :

*Souvent les employeurs ne répondent pas à leurs engagements ni aux conditions stipulées dans les contrats qu'ils ont faits (salaire/conditions de travail, congédiement avant la fin du contrat, etc.), nous les soutenons dans la mesure des ressources que nous avons de disponibles étant donné que les services que nous leur offrons ne sont financés par aucun bailleur de fonds.*

Lorsqu'on leur demande quels services ils voudraient idéalement pouvoir fournir aux travailleurs migrants, les cinq organisations travaillant avec les nouveaux arrivants ont clairement noté qu'ils voudraient que les travailleurs migrants soient admissibles à tout l'éventail des services qu'ils offrent, notamment : l'information et les références, les services d'accueil et d'emploi et l'enseignement linguistique.

### **Accès à la résidence permanente**

L'accès à la résidence permanente a été cité par 60% des répondants du sondage comme étant l'un des défis principaux pour les travailleurs migrants au Québec. Au Québec, la seule voie qui mène à la résidence permanente pour les travailleurs ayant un permis de travail temporaire est la Catégorie d'expérience québécoise, la version québécoise de la Catégorie de l'expérience canadienne. Comme pour sa contrepartie fédérale, ce programme ne concerne que les travailleurs du Programme de mobilité internationale, hautement qualifiés et à rémunération élevée. Les travailleurs migrants « peu qualifiés », relevant du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) n'ont pas accès à la résidence permanente.

## Recommandations adressées à la province

Dans chaque province, les défis et les lacunes pour les travailleurs migrants qui découlent des PTET et PTAS se manifestent avec des complexités régionales. Les recommandations suivantes reposent sur les enjeux identifiés par les répondants du sondage, et sont développées davantage par les auteurs, qui s'appuient sur leurs connaissances des dynamiques du PTET et du PTAS aux niveaux provincial et fédéral.

Afin de faciliter la protection des droits des travailleurs migrants, la province devrait :

1. Financer les organisations non gouvernementales afin d'offrir des services d'accueil à tous les travailleurs migrants, quel que soit le programme ou le niveau de compétence.
  - a) Élargir les critères d'admissibilité pour les services d'accueil financés par la province, incluant la francisation, afin d'inclure les travailleurs migrants dans le PTET et PTAS.
  - b) Fournir un financement stable et pluriannuel pour des services d'accueil aux nouveaux arrivants, incluant pour les travailleurs migrants.
2. Améliorer la protection des travailleurs migrants au moyen des législations comme la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs du Manitoba et la Loi sur le recrutement des travailleurs étrangers et des services de l'immigration de la Saskatchewan.
  - a) Mettre en œuvre un service d'assistance téléphonique et un bureau consultatif pour les TET, comme cela a été fait en Alberta, afin de fournir un appui aux TET et de protéger leurs droits, faisant un effort particulier pour atteindre les travailleurs dans des endroits isolés.
3. Améliorer les possibilités de résidence permanente pour les travailleurs migrants, réduisant ainsi leur vulnérabilité et reconnaissant le besoin de nouveaux arrivants de tous niveaux de compétence dans le marché du travail québécois.
  - a) Ouvrir la Catégorie d'expérience québécoise à tous les travailleurs migrants, peu importe le niveau de compétences.
  - b) Élargir la sélection d'immigration économique du Québec afin de mieux refléter les besoins du marché du travail de la province en incluant des travailleurs de *tous* niveaux de compétences.
4. Améliorer l'accès aux soins de santé pour le TET en leur fournissant un régime provincial de santé pendant la durée de leur contrat et éliminer le seuil minimal de 6 mois pour la durée d'un contrat.